

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Ville de SAULT-LÈS-RETHEL (Ardennes)

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du mercredi 5 juin 2024

N° 020-2024

Conseillers

Nombre en exercice : 19
Nombre de présents : 10
Procurations : 5
Nombre de votants : 15

Votes

Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Date de la convocation

30 mai 2024,
affichée et publiée sur le site
le 30 mai 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le cinq juin, à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur KOCIUBA, Maire.

Etaient présents : Mmes BENYAHIA, DUBRUNQUEZ, EMON,
FONTAINE B, JACOB, POUPONNEAU

Mrs KOCIUBA, DENIS, GOURNET, STIENNE

Absents excusés :

Mme FONTAINE N. qui donne pouvoir à Mme JACOB

Mme SIMON qui donne pouvoir à Mr DENIS

Mr LAQUEUE qui donne pouvoir à Mr GOURNET

Mr LEJEUNE qui donne pouvoir à Mme FONTAINE B.

Mr MAQUIN qui donne pouvoir à Mr KOCIUBA

Absents : Mr BRIZION, Mr CAPITAINE, Mr KRAWIEC, Mme TOUROLLE

Secrétaire de séance : Angélique JACOB

Le procès-verbal du 25 mars 2024 est approuvé.

Objet : Convention de servitude avec ENEDIS

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une convention de servitude a été conclue avec ENEDIS pour l'implantation d'une ligne électrique souterraine sur trois parcelles de nature diverse cadastrées :

-AD 257 pour une surface de 8a 81 ca

-AD 352 pour une surface de 79ca

-X250 pour une surface de 5a 20ca

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-ENTERINE la convention de servitude conclue avec ENEDIS

-DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire avec faculté de subdéléguer au profit de tout cleric ou collaborateur de l'étude de Maître Emmanuel ROGÉ notaire à GUEUX, Marne, pour représenter la commune, signer tous documents relatifs à la servitude ci-dessus et ses suites.

La secrétaire de séance, Angélique JACOB



Le Maire, Michel KOCIUBA

